

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 03-213-1914 Promulguait les décrets des 29 Juillet 1913 et 21 Avril 1914 modifiant le règlement du 20 Septembre 1908 portant organisation du travail à bord des navires.

n° 03-213-1914

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
25 juillet 1914

Numéro JO
n° 213 du 31/07/1914

Date du numéro
31 juillet 1914

VISAS

Le Gouverneur p. i. de la Côte Française des Somalis et dépendances

Vu l'ordonnance organique du 18 Septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 Juin 1884

Vu le décret du 28 Juillet 1913 modifiant le règlement d'administration publique du 20 Septembre 1908 sur l'organisation du travail à bord des navires de commerce et de pêche.

Vu le décret du 21 avril 1914 modifiant le règlement d'administration publique du 21 Septembre 1908 sur la sécurité de la navigation maritime et la réglementation du travail à bord des navires de commerce

Vu la dépêche ministérielle n 326 en date du 19 Mai 1914;

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Sont promulgués à la Côte Française des Somalis pour y être appliqués suivant leur forme et teneur: 13 Le décret du 28 Juillet 1913; 23 Le décret du 21 Avril 1914 susvisés. Art. 2—Le présent arrêté sera enregistré, communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal Officiel de la Colonie.

Fernand
DKLTEL